



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Baisse des allocations familiales

Question écrite n° 13507

Texte de la question

Mme Marie-France Lorho alerte Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées sur la baisse des allocations familiales. Dans un contexte de chute libre de la natalité, le décalage de 14 à 18 ans de la majoration des allocations constitue une nouvelle difficulté pour les familles. Le bénéfice de cette majoration passera à deux ans (de 18 à 20 ans) au lieu des six ans initiaux (de 14 à 20 ans). En quatre ans, le manque à gagner pour certaines familles pourrait atteindre jusqu'à 3 600 euros par enfant. Le Gouvernement explique ce décalage par le financement du congé naissance. Or un tel congé ne va pas être pris par tous les parents, rendant contestable cette compensation. Mme la députée s'inquiète que les économies opérées par le Gouvernement s'attaquent directement aux familles. Elle alerte le Gouvernement sur la nécessité d'appuyer les politiques familiales sur le long terme et non seulement sur la seule perspective de l'incitation à la naissance. Elle souhaite connaître sa position à ce sujet.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-France Lorho](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13507

Rubrique : Prestations familiales

Ministère interrogé : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Ministère attributaire : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 mars 2026](#), page 2076